

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 AVRIL 2012

- 013/2012 : "approbation du budget primitif 2012 et des budgets annexes pour les services de l'eau et de l'assainissement".

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2012 ET DES BUDGETS ANNEXES POUR LES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

M. RAGU présente le dossier.

BUDGET PRIMITIF 2012

Concernant le budget de fonctionnement et tout d'abord les dépenses, les charges à caractère général sont stables d'une année sur l'autre. Les écarts qui peuvent être observés entre le budget réalisé 2011 et le budget primitif 2012 proviennent soit de rattachements non effectués sur 2011 ou des problèmes rencontrés avec la Trésorerie qui tarde à payer les factures.

Les charges de personnel sont stables elles aussi. Il est à noter que la commune a dû s'acquitter en début d'année des charges du personnel recruté pour le recensement. De plus, un agent est recruté à compter du 1^{er} mai pour le service comptabilité. Enfin ; à compter du 1^{er} juillet, certains personnels seront transférés à la Communauté de Communes.

Le virement à la section d'Investissement est d'un niveau élevé puisqu'il s'élève à 1 196 014.65 €

Concernant les recettes, la Dotation de Solidarité Communautaire n'a pas été versée par la Trésorerie (dû au retard accumulé par la perception) en 2011, le montant attendu en 2012 est donc multiplié par 2. Enfin le dernier versement du FNGIR dû au titre de 2011 n'a pas été perçu, il le sera en 2012.

Le budget d'Investissement, quant à lui, concerne:

- la route de Vaucelas (mise en sécurité de la voie intégrant voie partagée piétons et piste cyclable pour un montant de 1 300 000€
- le réaménagement des locaux et mise aux normes handicapés de la Mairie pour un montant de 760 000 €
- le remboursement d'emprunts pour 640 000 €
- l'acquisition immobilière bretelle accès RN20 pour un montant de 203 000 €
- le parking de la gare pour un montant de 180 000 €
- l'acquisition d'un appartement locatif St-Nicolas pour un montant de 115 000 €
- la 3^{ème} tranche de travaux pour la liaison douce avenue d'Orléans et impasse St Nicolas pour un montant de 85 000 €
- les entretiens des groupes scolaires pour un montant de 80 000 €
- la rénovation de la salle JAZY pour un montant de 64 000 €
- la vidéo-protection de la Gare pour un montant de 33 000 €.

L'enveloppe des emprunts prévisionnels s'établit à 1 195 000 € composé de 195 000 € de Restes à Réaliser 2011, de 60 000 € dans le cadre de l'emprunt PLS pour l'achat du logement au Saint Nicolas et de 1 000 000 € au titre de l'emprunt 2012.

Mme DAMON remercie M. Meunier d'avoir invité les Commissions Vie Associative et Travaux à visiter la salle Jazzy pour expliquer les travaux prévus pour chauffer cet équipement. Mme DAMON souhaite savoir s'il est possible d'augmenter l'enveloppe prévue pour la réfection de cette salle ou si la construction d'un second COSEC est envisagée.

M. BOURGEOIS rappelle que l'isolation de cette salle a déjà été traitée dans un premier temps par la mise en place d'un doublage du toit. Il estime que d'autres investissements sont possibles dans le but de réaliser

des économies d'énergie avant d'envisager de chauffer cette salle, ce qui ne servira à rien tant que les travaux de réfection (notamment les changements des portes ou l'isolement des ondulés plastiques) ne sont pas effectués.

M. MEUNIER précise que la salle Jazzy fait environ 8 000 m³ et que les terrains de tennis font entre 20 et 25 000 m³. Il précise également que ces salles sont destinées à des pratiques sportives. Mettre en place un chauffage serait déraisonnable, mais la demande de devis pour isoler le bâtiment sera faite. Il considère que si le bâtiment est isolé, alors la sensation de froid sera moins intense et acceptable pour effectuer du sport. Il ne s'oppose pas à la construction d'un second COSEC si la compétence est transférée à la Communauté. Si la compétence reste municipale, il estime qu'un COSEC pour 6 000 habitants est tout à fait convenable, vu les autres équipements sportifs déjà existants.

M. RAGU pense, comme **M. BOURGEOIS** que les économies d'énergie sont prioritaires par rapport à de nouvelles constructions.

Mme DAMON souhaite éviter le « raccomodage » du bâtiment et propose, si les finances le permettent, de faire de plus gros travaux l'année prochaine.

M. BOURGEOIS souhaite le phasage des travaux et considère que la priorité est l'isolation du bâtiment.

Mme DAMON recommande de bien choisir les matériaux d'isolation et de penser aux vestiaires.

M. RAGU propose qu'on demande des devis supplémentaires pour y inclure les énergies renouvelables (panneaux solaires..).

M. GLEYZE précise qu'il faut penser à l'avenir.

M. BERNARD, concernant le budget de fonctionnement, remarque une stabilité, tant pour les charges à caractère général que pour les charges de personnel, mais précise que des économies d'énergie peuvent être réalisées. Il remarque également que les charges financières varient et sont en sensible hausse. Concernant l'investissement, il s'agit de choix respectables, même si d'autres choix auraient pu être faits. Il souhaite connaître les arbitrages effectués et les priorités de la majorité.

M. RAGU précise que les grosses opérations 2012 ne sont que la continuité de 2011 (Route de Vaucelas ou aménagement de la Mairie). 2012 finalise les opérations Saint Nicolas ainsi que les liaisons douces.

M. BOURGEOIS rappelle que les investissements décidés sont de grosses opérations nécessitant parfois deux ans de réalisation, et peu subventionnées. Le choix a été fait d'investir dans les locaux existants ainsi que dans la voirie et les réseaux. Il rappelle que la majorité met tout en œuvre pour que les opérations ne se réalisent pas sur plus de deux ans, pour ne pas conserver de restes à réaliser trop anciens et donc, avoir un budget lisible.

M. RAGU ajoute que les travaux effectués restent toujours dans les enveloppes financières prévues. De plus, il rappelle que le montant des intérêts varie en fonction des montants empruntés qui ne sont jamais en année pleine.

M. BERNARD précise qu'il s'agissait d'un constat, et non d'une critique.

M. RAGU rappelle que malgré la modeste évolution des taux, ceux-ci ont un impact et que l'emprunt est plus important cette année en capital. Malgré tout, la capacité de désendettement est de 7.8 années, ce qui est très raisonnable. Considérant les derniers contacts établis auprès des banques, il semblerait que la durée des emprunts se limiterait désormais à 15 ans.

Vu le projet présenté,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, par **20 voix POUR et 6 ABSTENTIONS**

(**M. GLEYZE**, **Mme S. RICHARD**, **M. BERNARD**, **Mme JUBIN**, **M. HERVOIR**, **Mme DAMON**,)

APPROUVE le budget primitif pour l'exercice 2012 qui trouve son équilibre à **6 033 176.71€** en fonctionnement et **3 889 401.18 €** en section d'investissement.

BUDGET ASSAINISSEMENT

M. RAGU présente le dossier et explique qu'un procédé de traitement des odeurs va être mis en place dans le courant du mois d'avril.

Mme DAMON souhaite savoir si nous avons obtenu un rabais du cabinet d'étude étant donné notre insatisfaction quant au travail du cabinet à traiter ce sujet.

M. BOURGEOIS précise que le Syndicat de la Vallée de la Juine travaille avec ce cabinet et que malgré notre insatisfaction, aucune erreur n'a été faite par le cabinet sur cette étude. La Mairie n'a pas le droit de ne pas les payer pour un travail qui a été effectué.

Mme DAMON souhaite connaître le prix de l'étude.

M BOURGEOIS répond qu'il ne l'a plus en tête. (*Après enquête auprès des services, cette étude s'établit à 27.241.71 € TTC*).

M GLEYZE demande si la surveillance des micropolluants a été prévue au budget.

M BOURGEOIS répond que oui et que la commande a déjà été passée.

Vu le projet présenté,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, par **20 voix POUR et 6 ABSTENTIONS**
(M. GLEYZE, Mme S. RICHARD, M. BERNARD, Mme JUBIN, M. HERVOIR, Mme DAMON,)

APPROUVE le budget assainissement pour l'exercice 2012 qui trouve son équilibre en exploitation à **411 133.79 €** et **546 894.65 €** en investissement.

BUDGET EAU

M. RAGU présente le dossier.

M. BERNARD souhaite connaître le montant des dépenses de fonctionnement de l'interconnexion.

M. BOURGEOIS précise que ce montant est connu. Le cabinet d'étude nous a fait une estimation du coût de fonctionnement, qui ne varie guère qu'un tracé ou l'autre soit retenu.

Vu le projet présenté,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, par **20 voix POUR et 6 ABSTENTIONS**
(M. GLEYZE, Mme S. RICHARD, M. BERNARD, Mme JUBIN, M. HERVOIR, Mme DAMON)

APPROUVE le budget eau pour l'exercice 2012 qui trouve son équilibre à **122 254.92 €** en exploitation et à **617 015.72 €** en section d'investissement.